

LES MOYENS

D'ENTREPRENDRE

4.

# ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

## À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Vous êtes une PME, PMI et vous souhaitez que vos déchets deviennent des ressources et les partager avec d'autres entreprises ?

En partenariat avec la CCI Charente et SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle Aquitaine), GrandAngoulême propose une aide sous forme d'appel à projets porté par la Région Nouvelle Aquitaine et ADEME.

## FONCTIONNEMENT

L'objectif de cette démarche collective et durable est la concrétisation d'opérations telles que :

- > La synergie des flux industriels (eau, déchets, énergie) ;
- > L'adaptation des procédés industriels suite à des échanges ou des mutualisations des flux et des services ;
- > Le partage des équipements et/ou infrastructures ;
- > La création d'activités dans l'éco système industriel local entre activité émettrice et consommatrice (économie circulaire) ;
- > Les nouveaux procédés de valorisation matérielle par la recherche et l'expérimentation ;
- > La réduction et valorisation des déchets en tant que ressources.

Avec le dispositif Ecologie Individuelle et Territoriale, GrandAngoulême et ses partenaires animent l'ensemble de la démarche, font le lien entre les acteurs du territoire (club entreprises, associations...), assurent la mise en œuvre de plan d'actions, concrétisent les synergies et évaluent la démarche.

L'accompagnement se fait sur une durée de 2 ans renouvelable.



### CONTACT

Maison de l'entreprendre  
05 16 53 02 30  
entreprendre@grandangouleme.fr